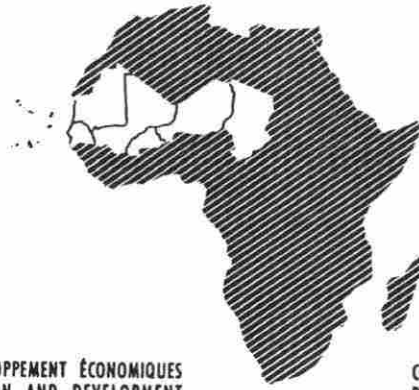


4390



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

CLUB DU SAHEL

SAHEL D(85)281
Octobre 1985
Or. fr.

DIFFUSION GENERALE

Le Club du Sahel

et

l'action commune des Agences d'Aide et des Sahéliens

Les chemins de la coordination

(Note du Secrétariat du Club du Sahel)

LE CLUB DU SAHEL
ET
L'ACTION COMMUNE DES AGENCES D'AIDE ET DES SAHÉLIENS

Les chemins de la coordination

La VIème Conférence du Club du Sahel marque la dixième année d'existence du Club. Après les sécheresses aiguës des années 1969 à 1972, les responsables sahéliens et les responsables des agences d'aide étaient tombés d'accord pour dire que la région ne pourrait émerger de la situation dans laquelle elle se trouvait que si les Sahéliens et la Communauté internationale s'engageaient :

- dans un effort de longue durée, et le terme de "contrat de génération" a été employé lors de la Conférence constitutive du Club à Dakar en 1976 ;
- dans un effort commun, la nécessité de ce que les uns ont pu appeler coordination, d'autres concertation, la nécessité en tout cas pour les Sahéliens et pour la Communauté internationale de travailler tous ensemble dans la même direction, de conjuguer leurs efforts. Cette nécessité a été abondamment soulignée lors de cette Conférence constitutive.

La formule d'un Club, informel, forum de discussion, lieu privilégié de la concertation, a paru alors la mieux adaptée pour que se mette en place cet effort commun de longue durée. Et rendre possible cet effort commun a certainement été, dans l'esprit de ses fondateurs, un rôle essentiel du Club.

Après 10 ans d'existence, il a paru souhaitable de faire le point sur les progrès accomplis dans cette voie et de réfléchir sur l'action à mener pour permettre de nouveaux progrès.

Cette réflexion a été ordonnée de la façon suivante :

- une première partie examine comment il a été répondu à la question : quelles actions communes entreprendre ? comment les concevoir ? et examine comment pourrait y être mieux répondu à l'avenir ;
- la seconde partie traite de la façon de faire passer dans la réalité les actions communes envisagées.

I. LA CONCEPTION DES ACTIONS COMMUNES

Après les sécheresses aiguës de 1969 et 1972, les Etats sahéliens et les agences de coopération ont compris que ce phénomène climatique, outre ses conséquences directes, avait été aussi un révélateur des faiblesses du développement sahélien. Il était urgent de réfléchir afin de mieux armer le Sahel pour faire face à des sécheresses futures, sécheresses d'autant plus dangereuses que la pression de la population sur les ressources allait croissant et que l'environnement international est plus contraignant. C'est à cette action conceptuelle que s'est attaqué en priorité le Club, en liaison avec le CILSS.

Elle a pris plusieurs formes que l'on va exposer brièvement :

1.1 La stratégie de développement et de lutte contre la sécheresse

Dès la création du Club, ses participants sahéliens et non sahéliens ont demandé qu'une stratégie régionale de développement et de lutte contre la sécheresse soit élaborée pour servir de cadre cohérent aux efforts complémentaires des Etats Membres du CILSS et de leurs partenaires de la Communauté internationale.

La stratégie, élaborée au sein d'un Groupe de Travail CILSS/Club, a été le fruit d'une participation de tous, en particulier des principaux intéressés, les Sahéliens.

Pour élaborer la stratégie, on a retenu l'objectif prioritaire de l'autosuffisance alimentaire de la région à la fin du siècle et on a reconnu que l'objectif d'équilibre écologique était inséparable de l'autosuffisance alimentaire.

La première version de la stratégie, adoptée à la Conférence d'Ottawa, en 1977, a été sans cesse enrichie par les travaux des Secrétariats du CILSS et du Club et par d'autres travaux : une stratégie révisée a été présentée et adoptée à la Conférence de Koweït, en 1980. Une nouvelle version a été faite en 1984 et soumise au Conseil des Ministres du CILSS, à Nouakchott, en janvier 1985. Cette version profondément remaniée, est présentée pour commentaires et adoption éventuelle à la VIème Conférence du Club du Sahel.

Le moment paraît venu de s'interroger sur le rôle joué par la stratégie ? Qu'en attendait-on ?

Il semble qu'on attendait de la stratégie :

- qu'elle énonce, à partir de la réflexion conduite à l'échelon régional, un certain nombre de principes dont chaque gouvernement puisse s'inspirer pour élaborer sa stratégie propre et guider son action ;
- qu'elle assure une cohérence entre les stratégies nationales de pays qui sont confrontés aux mêmes problèmes ;
- qu'elle aide à établir un programme d'action régionale ;
- qu'elle fasse participer les sources d'aide à la réflexion stratégique et leur permette ainsi de mieux ajuster leurs propres programmes aux problèmes communs de la région et aux réponses que les gouvernements sahéliens entendent leur donner.

En fait, l'élaboration de la stratégie a permis d'avancer dans la compréhension des problèmes du Sahel et c'est un résultat positif. La stratégie a également donné un cadre où s'est inscrite au moins une partie de l'action des gouvernements et des sources d'aide et, à ce titre, elle a été utile. Mais elle n'a pas encore entraîné une réorientation significative de l'effort conjoint des uns et des autres.

Pourquoi la stratégie a-t-elle joué ce rôle finalement très limité et n'a-t-elle pas été cet instrument qui entraîne l'unité d'action entre Sahéliens et sources d'aide et dirige cette action vers la solution des problèmes majeurs de la région ?

Il ne semble pas que les analyses et les propositions contenues dans les versions successives de la stratégie aient été contestées ni par les Sahéliens ni par les agences d'aide.

Est-ce parce que la stratégie est trop limitée à la poursuite des seuls objectifs d'autosuffisance alimentaire et d'équilibre écologique ? Il est apparu de plus en plus clairement, au cours de ces dernières années, que ces objectifs ne pouvaient pas être considérés indépendamment des autres objectifs poursuivis, explicitement ou implicitement, par les gouvernements sahéliens.

Mais on notera que la révision faite en 1984 et présentée à la VIème Conférence marque un progrès certain, en élargissant le champ de la réflexion. A la différence des versions précédentes, plus étroitement limitées aux objectifs d'autosuffisance alimentaire et d'équilibre écologique, elle a été structurée en 3 parties intitulées :

- rendre à l'homme son rôle de moteur du développement,
- rebâtir l'économie sur des bases saines,
- réaliser un nouvel équilibre écologique et une nouvelle gestion de l'espace.

Telle qu'elle est et même si elle est encore largement perfectible - on va y revenir - la stratégie pourrait certainement jouer un rôle beaucoup plus important pour guider les actions des uns et des autres. Gouvernements sahéliens et agences d'aide ne devraient-ils pas désormais :

- faire de la stratégie un document de référence pour l'élaboration des plans de développement nationaux et pour l'élaboration des politiques d'aide au Sahel ;
- utiliser la stratégie pour "tester" la cohérence entre ses objectifs et les objectifs des programmes de développement. La stratégie pourrait, par exemple, être une "grille" pour les discussions bilatérales mixtes, les groupes consultatifs, les tables rondes etc... ?

Cela dit, les deux secrétariats du CILSS et du Club ont toujours souligné, notamment à l'occasion des présentations des versions successives de la stratégie, que celle-ci devait être en constante évolution pour s'adapter à une situation changeante et aux progrès de la réflexion.

Quelles que soient les améliorations déjà apportées, certains aspects de la stratégie méritent d'être revus, approfondis, voire corrigés et de nouveaux volets méritent sans doute de lui être adjoints. Il est au moins deux domaines où une nouvelle réflexion semble justifiée :

- Celui des relations entre les pays du Sahel et les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, fort mal connues et pourtant importantes pour l'avenir de la région. Quoique le CILSS ne soit pas explicitement mandaté pour réfléchir sur ces relations, il est bien placé pour jouer un rôle de moteur de la réflexion régionale ;

- Celui des relations entre les secteurs de la stratégie, les autres secteurs de l'économie et les autres composantes de la politique des pays sahéliens. Comme on l'a rappelé, les objectifs de la stratégie, l'autosuffisance alimentaire et l'équilibre écologique ne peuvent être considérés indépendamment des autres objectifs poursuivis par les sociétés sahéliennes. Prendre conscience que certaines politiques sont inadéquates ne suffit pas à entraîner une modification de ces politiques de la part des divers acteurs impliqués. Cela peut indiquer qu'il y a des obstacles que la stratégie ne prend pas en compte et l'on peut en conclure qu'il serait bon d'élargir et d'approfondir celle-ci. C'est un des objectifs de l'étude prospective en cours de réalisation et qui fera l'objet du paragraphe suivant.

Peut-être un approfondissement serait-il utile dans d'autres domaines et les suggestions que pourraient faire les participants à la VIème conférence du Club du Sahel seront les bienvenues.

1.2 L'étude prospective sur le Sahel

En 1983, la Vème Conférence du Club du Sahel et, ultérieurement, le Conseil des Ministres du CILSS ont demandé de poursuivre l'effort de réflexion entrepris sur les problèmes dans les pays Membres du CILSS et sur les stratégies à adopter, d'élargir et d'insérer cette réflexion dans un cadre stratégique plus global, plus prospectif et plus cohérent. Les participants ont mis l'accent sur l'importance d'une vision plus claire des problèmes de demain afin de provoquer les débats nécessaires et les actions indispensables avant que ces problèmes ne deviennent plus aigus. Pour tenir compte de ces suggestions, les Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel ont décidé de mener ensemble une réflexion prospective dont un résumé d'étape est soumis à la VIème Conférence du Club.

On peut raisonnablement espérer que cette réflexion prospective permettra non seulement d'avoir une vue plus claire des problèmes de demain mais aussi d'attaquer les problèmes d'aujourd'hui en fonction de ces problèmes de demain et de donner à la stratégie de lutte contre la sécheresse et de développement une dimension qui lui fait défaut aujourd'hui.

1.3 L'économie de la production vivrière

L'élaboration de la stratégie a montré que le contexte économique et social dans lequel s'inscrivaient les projets de développement des productions vivrières était aussi important, sinon davantage, que les projets eux-mêmes. Aussi les deux secrétariats ont-ils décidé de se pencher sur l'économie générale de la production vivrière pour voir quelles conditions devraient être remplies afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire régionale à la fin du siècle.

Après avoir fait faire des travaux préparatoires, ils ont réuni, pour la première fois, à Nouakchott en 1979, des experts sahéliens et non sahéliens pour réfléchir ensemble sur ce sujet.

Le Colloque de Nouakchott a montré qu'une politique plus cohérente de prix, de commercialisation et de stockage de céréales était, parmi d'autres conditions, indispensable au succès des actions entreprises pour le développement de la production alimentaire dans le Sahel et les grandes lignes d'une politique nouvelle ont été proposées. Le colloque a recommandé d'utiliser l'aide alimentaire avec précaution pour ne pas nuire à la production vivrière locale.

Après Nouakchott, les Secrétariats du CILSS et du Club se sont dotés d'un Comité restreint qui se réunit une ou deux fois par an pour échanger des idées et décider des travaux conjoints. En 1985, le Comité a fait faire un bilan des progrès et des lacunes de la politique vivrière pour la plupart des Etats du CILSS. La synthèse de ces bilans est soumise à l'appréciation de la VIème Conférence du Club du Sahel.

Le Colloque de Nouakchott a souligné que l'un des meilleurs moyens d'assurer la cohérence des actions est de réunir programmes et projets d'action et politiques d'accompagnement dans une stratégie alimentaire propre à chaque pays. A l'instigation du Conseil Mondial de l'Alimentation, les Secrétariats du CILSS et du Club ont proposé un appui conceptuel et organisationnel pour ceux des pays sahéliens qui souhaitaient élaborer une stratégie alimentaire. Ils ont été actifs dans le cas du Mali où le schéma de stratégie qu'ils avaient aidé le gouvernement à établir a progressé ensuite, dans le fond et l'application avec l'aide de différents partenaires. Le Projet de Restructuration du Marché Céréaliier constitue un pas important, mais encore insuffisant dans l'application de la stratégie alimentaire.

Il semble que l'on puisse dire, sans risque d'erreur, que les travaux sur l'économie de la production vivrière ont été utiles à plusieurs points de vue :

- les responsables sahéliens et les responsables des agences de coopération conviennent aujourd'hui que la réussite des actions de développement est subordonnée à la conception et à l'application de politiques économiques et sociales qui les accompagnent plus harmonieusement ;
- les rencontres régionales qui ont eu lieu sur la base des travaux CILSS/Club, le séminaire sur la nouvelle politique agricole au Sénégal, les travaux du Comité restreint ont prouvé qu'il est possible d'aborder des questions délicates avec objectivité ;
- la compréhension des problèmes à résoudre a progressé de part et d'autre.

Mais l'expérience de ces dernières années a aussi montré les limites des actions entreprises pour infléchir les politiques. Et il reste beaucoup à faire pour rapprocher les positions des responsables sahéliens et des agences de coopération d'une part, des responsables dans les agences de coopération de l'autre, pour donner aux réflexions sur la politique vivrière un contenu opérationnel sur lequel il existe un consensus. Aussi, les Secrétariats du CILSS et du Club proposent-ils plusieurs démarches complémentaires pour faire avancer ce processus :

- d'abord, ils recommandent aux pays sahéliens d'utiliser les diagnostics nationaux sur lesquels s'appuie la synthèse régionale pour l'organisation de séminaires dans chacun de leurs pays et d'un séminaire régional. Le but de tels séminaires doit être de trouver les points d'accord et de rechercher les possibilités d'action pratique. Les deux Secrétariats offrent leurs compétences pour aider les Etats qui le souhaitent à organiser ces séminaires ;
- ensuite, ils recommandent aux agences de coopération de se réunir pour examiner le rapport sur l'économie de la production vivrière dans le cadre du Club du Sahel afin d'en tirer des conclusions pour la politique d'aide ;

- enfin, ils proposent que le Comité restreint poursuive ses travaux sur différentes questions à creuser, par exemple : le stockage paysan, les problèmes semenciers et la technologie de valorisation des produits vivriers.

1.4 Les dépenses récurrentes

Peu après la création du Club, on s'est inquiété des dépenses récurrentes engendrées par un nombre croissant de projets financés par les aides extérieures et de l'insuffisance des ressources des Etats sahéliens pour y faire face.

On s'apercevait, en particulier, que par suite de contingences politiques, de la modicité des ressources publiques sahéliennes et des insuffisances dans la gestion de ces ressources, une part importante de l'aide internationale concourait désormais au fonctionnement des administrations. On constatait que les Etats sahéliens proposaient de nouveaux projets sans apprécier le poids des charges d'entretien et de fonctionnement entraînées par les projets existants et que les agences de coopération acceptaient ces nouveaux projets en dégageant souvent leurs responsabilités des projets antérieurs. Il résultait de ces pratiques une dégradation accélérée des équipements financés à grands frais et que les Etats n'avaient pas les moyens d'entretenir. Il en résultait un désinvestissement caché, mais qui pouvait être important dans certains secteurs : celui des périmètres irrigués, notamment.

Les Secrétariats du CILSS et du Club ont fait faire une analyse des charges récurrentes et une étude des possibilités de mieux les maîtriser. Ils ont organisé un colloque pour en discuter, à Ouagadougou, en janvier 1982.

Ce colloque a montré que les Sahéliens et les sources de financement pouvaient prendre, séparément et ensemble, de nombreuses dispositions pour mieux maîtriser les charges récurrentes mais il a fait ressortir que la mise en oeuvre de ces dispositions était subordonnée tant à des réformes de la politique et des pratiques des Etats sahéliens qu'à des réformes de la politique des agences d'aide.

Plusieurs Etats du CILSS ont demandé aux Secrétariats d'organiser des séminaires pour que les planificateurs puissent commencer à prendre en compte les dépenses récurrentes des programmes et des projets de développement dans leurs plans. Des séminaires ont été tenus au Niger, au Mali, au Sénégal, en Mauritanie et une assistance technique a été donnée au Cap Vert.

Le travail conceptuel, basé sur de nombreuses études de cas, a permis de sensibiliser les Etats du CILSS et les agences de coopération à propos des problèmes posés par les dépenses récurrentes mais on est encore très loin de l'application des recommandations du Colloque de Ouagadougou et de la coordination des politiques relatives aux dépenses récurrentes. Comme pour la politique vivrière, on proposera un suivi du travail entrepris. Il serait souhaitable :

- que les Etats du CILSS se réunissent dans le cadre de leur institution régionale pour faire le bilan des séminaires nationaux et voir comment ils peuvent prendre en compte les charges récurrentes dans l'exercice de planification/budgétisation macro-économique ;

- que les agences de coopération se réunissent dans le cadre du Club du Sahel pour examiner comment elles peuvent, individuellement et collectivement faire avancer l'application des recommandations du Colloque de Ouagadougou et coordonner leurs politiques.

II. LA REALISATION D' ACTIONS COMMUNES

L'effort conceptuel fait par le CILSS et le Club, en contribuant à donner à chaque partenaire le sentiment que ses actions bien orientées pouvaient se conjuguer avec les efforts des autres sources d'aide et avec les efforts des autres partenaires, a certainement joué un rôle utile mais l'on ne pouvait s'en contenter.

D'autres actions plus spécifiques ont été entreprises par le CILSS/Club pour l'animation de la coordination. On les passera brièvement en revue et l'on fera quelques propositions pour en tirer un parti meilleur.

2.1 Le programme de première génération

Pour mobiliser l'aide extérieure, les Etats du CILSS avaient, dès 1973, établi une liste de projets intitulée "Compendium de Ouagadougou". Après la première Conférence du Club du Sahel, ils révisèrent et complétèrent ce recueil qui devint le "programme de première génération", considéré comme une première étape vers la réalisation de la stratégie.

Ce programme était très imparfait mais il a joué un rôle mobilisateur pendant les premières années qui ont suivi la sécheresse. Les agences d'aide disposaient de fonds importants et se sont intéressées aux projets discutés dans des réunions sectorielles organisées par les Secrétariats du CILSS et du Club.

2.2 Les bilans et les réunions "sectoriels"

Le programme de première génération ne constituait pas une démarche qui permettait de renforcer la coordination des actions. Pour aller dans ce sens, il fallait s'éloigner des habitudes qui consistent à élaborer des listes de projets dispersés, soumis à chacune des sources de financement. Il convenait d'analyser et d'apprécier les évolutions dans les différents secteurs de la stratégie, les obstacles rencontrés et à surmonter afin d'inciter les Etats sahéliens et les sources de financement à échanger les expériences et les informations sur les projets actuels et futurs, explorer ensemble les changements de politique et d'action nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats et prendre des décisions pour mieux coordonner leurs actions respectives. C'est dans ce but qu'il fut décidé d'entreprendre des bilans-programmes sectoriels dans chacun des pays Membres du CILSS. De tels bilans ont été faits pour l'irrigation, les cultures pluviales, l'écologie-forêts, les pêches continentales, l'hydraulique villageoise et ils sont en cours dans le secteur de l'élevage.

Dans le domaine de l'écologie et des forêts, l'avancée de la réflexion a permis de se mettre d'accord entre partenaires sahéliens et non sahéliens sur une approche multi-sectorielle de lutte contre la désertification.

Les deux Secrétariats ont retiré de leurs travaux "sectoriels" de nombreux enseignements :

- d'abord, ils ont constaté que la concertation progressait à l'échelon macro-économique et à l'échelon des analyses économiques globales sous l'impulsion des groupes consultatifs de la Banque Mondiale et des Tables Rondes du PNUD mais qu'il subsistait de grandes lacunes à l'échelon "sectoriel" des options de la stratégie CILSS/Club et que c'est donc à ce niveau qu'ils pouvaient être le plus utile ;
- ensuite, ils ont observé que les secteurs de la stratégie étaient des sous-systèmes du système d'ensemble et que leur nature n'était pas distincte. Une telle observation, une telle perspective a des conséquences importantes pour la conception et l'exécution des programmes et des projets de développement. Pour être efficaces, les projets doivent être insérés dans les sous-systèmes dont ils font partie - sous-systèmes plus maniables que le système global - sans perdre de vue les relations avec le système global. Ils doivent tenir compte de toutes les contraintes internes et externes qui peuvent entraver leur succès. Ils doivent être suffisamment souples et évolutifs pour rectifier leurs objectifs et associer les aides/programmes multiformes qui visent la réduction de ces contraintes ;
- enfin, les Secrétariats sont convenus que les diagnostics "sectoriels" qu'ils avaient menés dans chaque Etat leur permettaient, en les complétant, d'aider les Etats du CILSS à mettre en place des processus de coordination sectoriels (au sens qui vient d'être défini).

Les deux Secrétariats ont franchi une première étape en aidant les Etats du CILSS à préparer (et à organiser dans certains cas) des concertations dans le sous-système de la lutte contre la désertification. Ils en préparent d'autres dans le sous-système de l'élevage et de l'irrigation. Ils s'efforcent ainsi de répondre aux recommandations de la Vème Conférence du Club du Sahel. La Conférence a approuvé le principe d'une concertation et d'une coordination renforcées entre sources d'aide, à l'initiative et sous la conduite des gouvernements sahéliens. Elle a proposé aux deux Secrétariats d'animer des "revues de programmes" qui se tiendraient à intervalles réguliers dans chaque Etat et porteraient sur un problème clé pour le Sahel, en priorité, les problèmes de production alimentaire.

Pour réussir, le processus de coordination sous-systémique doit remplir certaines conditions :

- il doit être clair dans l'esprit de tous qu'il s'agit bien d'un processus à conduire par étapes et avec persévérance ;
- ce processus doit engager tous les acteurs de la base (experts, techniciens, ONG, autorités nationales, agences de coopération représentées sur le terrain), ceux qui vivent les projets et qui peuvent contribuer à proposer des changements dans leur conception et leur application ; il doit être périodique et informel ;
- son premier but doit être d'analyser et d'apprécier les résultats des projets financés dans les différents secteurs de la stratégie en vue d'aboutir à un diagnostic commun sur les décisions à prendre pour modifier la politique, les méthodes et les moyens de l'action ;
- son deuxième but doit être de construire progressivement des programmes en tenant compte des mesures d'accompagnement nécessaires et en dégageant les priorités.

2.3 Le réseau pour la prévention et la gestion des crises alimentaires dans le Sahel

La campagne agricole de 1983/84, mauvaise dans la plupart des pays sahéliens, a montré qu'on était mal préparé pour prévenir et gérer les crises alimentaires sahéliennes. Aussi les deux Secrétariats ont-ils consulté leurs partenaires respectifs afin de voir s'il était souhaitable d'animer un "réseau" de responsables pour mieux se préparer et mieux se coordonner dans l'avenir.

Le Conseil des Ministres du CILSS a répondu de manière positive. Il a demandé au Secrétariat Exécutif, en janvier 1985, de réfléchir sur un plan de prévision et de gestion des crises alimentaires. En mai 1985, il a modifié le mandat du CILSS qui, désormais, "doit contribuer à la coordination des aides d'urgence afin de promouvoir leur utilisation pour le développement".

Les Secrétariats du CILSS et Club du Sahel ont réuni les opérateurs bilatéraux et multilatéraux des programmes d'aide alimentaire en décembre 1984 et octobre 1985. Au cours de la réunion d'octobre 1985, ces opérateurs ont pris connaissance d'estimations provisoires de la récolte dans le Sahel et en Afrique de l'Ouest faites conjointement par le CILSS et la FAO. Ces estimations, présentées pour la première fois si tôt après la campagne agricole, doivent permettre d'ajuster la politique d'aide à des circonstances changeantes (les récoltes de 1985 doivent être bonnes alors qu'elles avaient été mauvaises en 1984). Les missions CILSS/FAO se renouvelleront en 1986 pour faciliter ces ajustements.

Les participants du Réseau sont convenus également que la coordination entre eux doit être améliorée pour apprécier, prévenir et gérer, le cas échéant, les crises alimentaires :

- concertations périodiques pour échanger les informations disponibles sur l'offre et la demande de céréales dans le Sahel, sur le déficit et les moyens de le couvrir ;
- concertations sur les problèmes de prévisions alimentaires et de logistique (transports et stockage) ;
- concertations sur l'utilisation mieux coordonnée des fonds de contrepartie ;
- concertations sur les possibilités qui existent d'utiliser l'aide alimentaire pour soutenir la stratégie de développement à moyen et long terme et, en particulier, les échanges céréaliers nationaux, inter-sahéliens et régionaux en Afrique de l'Ouest.

Les Secrétariats du CILSS et du Club ont été chargés d'animer ou de suivre ces concertations, suivant le cas, et de faire un compte rendu annuel au Réseau sur leurs activités.

III. CONCLUSION

Les Secrétariats du CILSS et du Club ont intitulé ce document de réflexion : les chemins de la coordination parce qu'ils croient avoir ouvert quelques voies nouvelles dans ce domaine. L'une de ces voies, c'est la coordination qu'ils ont réussi à créer, à développer, à vivre entre eux depuis maintenant dix ans. Ils souhaitent poursuivre leur action commune en vue d'obtenir, à l'échelon régional dans le Sahel, à l'échelon national des Etats Membres du CILSS et au sein de la communauté des donateurs, une meilleure synergie entre tous les acteurs qui travaillent au développement du Sahel.